DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Demande de subvention « Souffleur Paradise »

Délibération N°PLV 25-07-43

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 20 juin 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France Lise~~	M. LAUJIN Dominique ***à partir de 18h14***	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette ***à partir de 18h10***
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M.ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	M. TOLA Michel ***à partir de 18h06 jusqu'à 18h09***
~~Mme MEKEL Alexina~~	~~M. MARIE CLAIRE Jacques~~	

8 élus étaient absents excusés :

Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M.ARTHEIN Victor
Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250701-25-07-43-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

M. Anselme GUSTAVE donne lecture du rapport du Maire et explique que :

La commune a été saisie de la demande de subvention suivante :

- Association Souffleur Paradise : demande de participation à hauteur de 8 000 € pour le projet « les 15 km de Port-Louis, édition 2025 » organisé en collaboration avec l'Union Athlétique et Sportive du Nord (UASN) en partenariat avec la commune.

Compte-tenu du partenariat (deux associations) et compte-tenu de l'instruction de cette demande au regard du règlement du subventionnement aux associations (délibération N° PLV 22-05-44 en date du 20 mai 2022) la proposition est la suivante :

- Aide au fonctionnement : 4 000 €
- Aide manifestation : 1 500 €
- Aide bonus : 500 €
- SOIT : 6 000 € d'aide accordée.

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° PLV 22-05-44 en date du 20 mai 2022 portant règlement du subventionnement aux associations ;

Considérant l'envergure de la manifestation ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article unique : Attribuer une subvention de six mille euros (6 000 €) à Souffleur Paradise pour l'organisation des 15 Km en partenariat avec l'UASN.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 01er juillet 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250701-25-07-43-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025